



## Formation : Bases de la comptabilité

### Bases de la comptabilité

19 novembre 2020 – à Vaulx en Velin

#### Les objectifs

- Comprendre les bases de la comptabilité et de la gestion, notamment la distinction entre bilan et compte de résultat ;
- En connaître et comprendre les différents postes et leur signification, savoir lire des données issues de la comptabilité.

#### Prérequis et public

Toute personne souhaitant disposer d'une approche pragmatique de la comptabilité : accompagnant-es et entrepreneur-es de CAE

#### Contenus

- Initiation aux bases de la comptabilité d'entreprise ;
- Mécanisme emplois-ressources, constitution du bilan et du compte de résultat ;
- Analyse des postes particuliers : immobilisations et amortissements, provisions, stocks, charges et produits...
- Application comptable : le principe de la partie double et les informations disponibles issues de la comptabilité.

#### Méthode

Définitions et exercices

**Intervenant :** Henri Cachau, ancien Délégué Général de l'association Copéa - Codirecteur général de la SCIC Louty. Co créateur de la solution de gestion Louty.net

#### Organisation

19 novembre 2020

A Canopia - Pôle Coopératif Woopa - 10 avenue des Canuts - 69120 Vaulx en Velin

La formation a lieu de 9h30 h à 17h30

Journée de 7 heures.

#### Coût de la formation

Pour les coopératives adhérentes de Copéa :

Prix de vente : 180 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

Pour les structures non adhérentes :

Prix de vente : 300 € HT la journée (TVA au taux plein en sus)

**Copéa est organisme de formation enregistré sous le numéro 82 26 016 19 26.**

**Organisme référencé dans le Datadock**



Une **convention de formation** sera signée à l'inscription.

Une fois la convention faite, aucune rétractation ne pourra être acceptée.

Faute de 5 inscrit-es 1 mois avant la formation, celle-ci sera annulée.

Les jours d'absence ne seront déduits qu'en cas de maladie attestée par un certificat médical.

En cas d'absence non justifiée les journées retenues seront facturées. Si la convention spécifie une facturation directement à l'organisme de financement de l'employeur, ces journées d'absence seront facturées à l'employeur.

#### Renseignements et inscription

Programme complet et dossier d'inscription sur demande auprès de Caroline Lacoëntre [secretariat@copea.fr](mailto:secretariat@copea.fr).  
Responsable pédagogique : Paolo Serra (formateur et gérant de la CAE Alteractifs) [pserra@alteractifs.org](mailto:pserra@alteractifs.org)

#### Présentation des formations :

Les formations proposées par Copéa permettent un apport théorique et un échange de partage.

Elles s'adressent aux dirigeant-es, équipes support et entrepreneur-es des CAE.